



NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2019

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget primitif de l'exercice 2019 prévoit des dépenses réelles totales de 17 351 628 € dont 11 698 558 € en section de fonctionnement et 5 653 070 € en section d'investissement.

En intégrant les mouvements d'ordre et les reports, il peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	2 318 489,00	013 Atténuation de charges	200 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 421 869,00	70 Produit des services, domaine et ventes	717 443,00
014 Atténuation de produits	97 000,00	73 Impôts et taxes	9 928 216,00
65 Autres charges de gestion courante	796 000,00	74 Dotations et participations	1 267 025,00
66 Charges financières	55 900,00	75 Autres produits de gestion courante	37 000,00
67 Charges exceptionnelles	9 300,00	76 Produits financiers	40 334,00
Total dépenses réelles	11 698 558,00	Total recettes réelles	12 190 018,00
023 Virement à la section d'investissement	678 557,87	042 Opérations d'ordre entre sections	17 800,00
042 Opérations d'ordre entre sections	497 800,00	Total recettes d'ordre	17 800,00
Total dépenses d'ordre	1 176 357,87	Résultat reporté	667 097,87
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 874 915,87	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	12 874 915,87

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	334 800,00	024 Produit des cessions d'immobilisations	1 236 033,00
20 Immobilisations incorporelles	216 950,00	10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	210 000,00
204 Subventions d'investissement versées	8 000,00	1068 Affectation du résultat	3 312 124,05
21 Immobilisations corporelles	631 520,00	13 Subventions d'investissement	368 000,00
23 Immobilisations en cours	4 461 800,00	16 Emprunts	2 435 479,13
		27 Autres immobilisations financières	245 000,00
Total dépenses réelles	5 653 070,00	Total recettes réelles	7 806 636,18
040 Opérations de transfert entre sections	17 800,00		
041 Opérations patrimoniales	302 000,00	021 Virement de la section de fonctionnement	678 557,87
Total dépenses d'ordre	319 800,00	040 Opérations d'ordre entre sections	497 800,00
Résultat reporté	70 302,19	041 Opérations patrimoniales	302 000,00
Restes à réaliser	3 241 821,86	Total recettes d'ordre	1 478 357,87
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 284 994,05	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	9 284 994,05

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'élaboration du budget primitif 2019 s'est établie dans un contexte économique toujours contraint qui impacte de nouveau les finances de la Commune.

La loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2018-2022 a mis en place un nouveau mécanisme de participation des collectivités au redressement des comptes publics en fixant notamment une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement de + 1,2 % et contractualisant avec les principales collectivités représentant 70 % de la dépense locale. L'objectif d'évolution serait respecté en 2018 du fait du report de certaines mesures portant sur la masse salariale (absence de revalorisation du point d'indice, réinstauration du jour de carence dans la fonction publique, report du protocole PPCR) mais également des efforts de gestion.

Plusieurs facteurs impacteront les ressources humaines en 2019, à savoir :

- la mise en œuvre de mesures programmées avec la reprise du protocole PPCR en 2019, la reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat, en contrepartie du maintien du gel de l'indice de la fonction publique et la revalorisation du compte épargne temps avec l'abaissement du plafond de 20 à 15 jours,
- de nouvelles mesures inscrites en LFI 2019 avec l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires et la revalorisation de la prime d'activité et l'élargissement de son champ d'application,
- une réforme à venir sur la fonction publique en 2019, l'objectif étant d'introduire plus de souplesse dans le statut des fonctionnaires avec la simplification du dialogue social, l'élargissement du recours aux contractuels, une rémunération plus individualisée intégrant une part de mérite et l'accompagnement des reconversions professionnelles rendues nécessaires par la revue des missions de l'action publique, en favorisant notamment la mobilité entre les différentes fonctions publiques ou bien en favorisant les évolutions vers le secteur privé (plan de départs volontaires).

Dans la continuité de l'année 2018, la loi de finances 2019 traduit l'engagement d'aboutir à une quasi-suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages à l'échelle nationale sous forme d'un allègement important (dégrèvement) de leur cotisation de taxe d'habitation.

Ainsi, la loi de finances pour 2018 a prévu que l'allègement de taxe d'habitation entrerait en vigueur de manière progressive sur trois ans, avec :

- un dégrèvement de 30% de la cotisation de taxe d'habitation en 2018,
- un dégrèvement de 65% en 2019 ,
- un dégrèvement intégral à l'horizon 2020.

L'éligibilité à cet allègement concernera uniquement les contribuables dont les revenus n'excèdent pas les limites prévues à l'article 3 de la loi de finances.

Faisant le constat qu'un dégrèvement total de taxe d'habitation pour environ 80 % des contribuables à l'échelle nationale rendait difficilement explicable le maintien de la taxe d'habitation pour les 20 % restants, le Président de la République et le Gouvernement ont donc adopté de nouvelles orientations, à savoir, tendre à une suppression intégrale de la taxe d'habitation après 2020 et tirer parti de cette suppression pour conduire une réforme plus large de la fiscalité locale. En termes de calendrier, les grands principes de cette réforme de la fiscalité locale devaient initialement être définis dans le cadre de la loi de finances pour 2019. Toutefois, il a finalement été décidé de différer ces décisions à l'an prochain, lesquelles donneront lieu à un projet de loi exclusivement dédié à la fiscalité locale, qui devrait être examiné par le Parlement courant 2019.

PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2019

Les principaux objectifs retenus pour l'élaboration du budget primitif 2019 s'inscrivent dans la stricte continuité des trois budgets primitifs précédents et intègrent évidemment les conséquences de la diminution conséquente des concours financiers de l'État et se déclinent ainsi :

- maintien des taux de fiscalité,
- le respect d'une évolution inférieure à 1,2 % des dépenses de fonctionnement malgré que la Ville ne soit pas tenue au respect de cette obligation,
- maintien d'un niveau d'investissement significatif malgré la baisse des concours financiers de l'État, afin de poursuivre la réalisation du programme de mandat,
- la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville, dans un contexte de baisse des concours financiers de l'État,
- la recherche de nouvelles optimisations avec pour objectif de respecter les trois objectifs ci-dessus énoncés.

ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 12 874 916 € dont 11 698 558 € de dépenses réelles soit une augmentation de 1,18 % par rapport à 2019 et 1 176 358 € de dépenses d'ordre.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 318 489 € soit une diminution de 2,61 % par rapport à 2018, de nombreux efforts significatifs en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement ayant permis de diminuer la prévision budgétaire.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 8 421 869 € soit une hausse de 2,15 % par rapport à 2018. Cette hausse est contenue malgré les impacts des mesures nationales et la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 796 000 € soit une hausse de 3,58 % par rapport à 2018. Cette hausse provient de la hausse de la subvention au CCAS (+ 65 000 €) et la suppression de la subvention octroyée à l'Acodège suite au désengagement du Département du dispositif de Prévention Spécialisée, le montant prévisionnel des subventions aux associations s'élevant à 352 500 €.

Les charges financières s'élèvent à 55 900 € soit une baisse de 12,24 % par rapport à 2018.

Les atténuations de produits sont stables et s'élèvent à 97 000 € et correspondent au mécanismes de péréquation horizontale (FPIC) et aux éventuels dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 12 874 916 € dont 12 190 018 € de recettes réelles soit une augmentation de 0,57 % par rapport à 2018, 17 800 € de recettes d'ordre et 667 098 € de résultat reporté.

Les principales recettes réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les ventes de produits et de prestations s'élèvent à 717 443 € et augmentent de 4,73 % par rapport à 2018, augmentation provenant de la fréquentation aux services et non d'une augmentation des tarifs des services municipaux.

Les impôts et taxes représentent 9 928 216 € soit une hausse de 0,73 % par rapport à 2018.

En terme de fiscalité, les taux appliqués depuis 2016 sont reconduits.

Les dotations, subventions et participations s'élèvent à 1 267 025 € soit une hausse de 6,83 % par rapport à 2018. Les principales variations concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (- 30 000 €), le FCTVA sur l'entretien de la voirie et des bâtiments publics (+ 10 000 €) et les prestations de service versées par la CAF suite à l'accroissement de l'activité (+ 101 000 €).

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 37 000 €, stables par rapport à 2018 et concernent les loyers des cellules commerciales du quartier du Bief du Moulin.

RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 284 994 € dont 5 653 070 € de dépenses réelles, 319 800 € de dépenses d'ordre, 70 302 € de déficit reporté et 3 241 822 € de restes à réaliser.

Les principales dépenses réelles d'investissement sont présentées ci-dessous.

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 334 800 €.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 216 950 €, les principales dépenses prévues étant une étude pour la requalification du quartier Valentin (60 000 €), une étude pour la réhabilitation de l'école Léon Blum (50 000 €), une étude pour l'ouvrage des 6 vannes (50 000 €), une étude hydraulique du Bief (5 000 €) et une étude pour la mise en place d'une centrale hydro-électrique (10 000 €).

Les subventions d'investissement s'élèvent à 8 000 € et concernent la mise en place de l'aide à la mobilité douce au profit des longviciens.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 631 520 €, les principales acquisitions concernant du matériel et du mobilier pour le Château et la MMEL (40 000 €), la parcelle du « Bar du Pont » (265 000 €), un triporteur électrique (7 800 €), la plantation d'arbres et végétaux (25 000 €), du matériel informatique (35 500 €), le fonds de la médiathèque (29 450 €) et du matériel pour la vidéo protection (11 500 €).

Les immobilisations en cours s'élèvent à 4 461 800 €, les principaux travaux prévus concernant l'aménagement du centre ville (3 712 000 €), le ravalement des façades des cellules commerciales (26 400 €), des travaux Place Diawara (50 000 €), l'entrée de ville rue Jules Guesde (50 000 €), la réalisation d'un ponton PMR et d'un chemin Place Royale (20 000 €), le remplacement de la chaudière de l'Hôtel de Ville (30 000 €), l'installation de panneaux photovoltaïques à l'Hôtel de Ville (126 000 €) et l'extension du réseau de vidéo protection (52 000 €).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 9 284 994 € dont 4 494 612 € de recettes réelles, 1 478 358 € de recettes d'ordre et 3 312 124 € d'affectation du résultat.

Les recettes réelles d'investissement concernent le FCTVA (210 000 €), les subventions notifiées dans le cadre de l'aménagement du Centre Ville (368 000 €), l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (2 435 479 €) et la cession des parcelles du futur ÉcoQuartier des Pommerets (1 236 033 €).

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

Par délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil Municipal avait approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n° 2017-01 pour l'aménagement du centre ville révisée par délibération en date du 22 décembre 2017, du 03 avril 2018 puis du 08 avril 2019. Compte tenu de l'avancement des études, son montant a été porté à 8 245 980,12 €.

La répartition des crédits de paiement correspondants est la suivante :

- crédits de paiement 2017 : 388 461,61 €,
- crédits de paiement 2018 : 1 057 153,51 €,
- crédits de paiement 2019 : 6 024 365,00 €,
- crédits de paiement 2020 : 776 000 €.

Le détail de l'autorisation de programme s'établit comme suit :

	2017	2018	2019	2020	Total
Parking 20 bis route de Dijon	2 929,20	73 472,47			76 401,67
Rénovation du Château		644 090,17	939 400,00		1 583 490,17
Restructuration de la MMEL			615 000,00		615 000,00
Mobilier Château et MMEL			40 000,00		40 000,00
Parc du Château et Place de Gaulle	5 002,80	142 466,41	1 830 000,00		1 977 469,21
Place Mandela	380 529,61	25 089,46	1 352 000,00		1 757 619,07
Passerelles sur l'Ouche et son Bief			620 000,00		620 000,00
Parcelle « Bar du Pont »			265 000,00		265 000,00
Aménagement d'infrastructures		172 035,00	362 965,00	776 000,00	1 311 000,00
TOTAL CENTRE VILLE	388 461,61	1 057 153,51	6 024 365,00	776 000,00	8 245 980,12

Les aménagements d'infrastructures concernent l'enfouissement des réseaux Télécom rue des Prévôts, les fonds de concours à Dijon Métropole pour les travaux de voirie, les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Métropole pour la Rue Aristide Briand et la Place François Mitterrand et le parking dans le parc de l'Hôtel de Ville.

Les recettes prévisionnelles sont les suivantes :

- cession de foncier (terrain 15 route de Dijon, centre de secours et poste de police) : 835 200 €,
- FCTVA : 998 100 €,
- remboursement par la Métropole des travaux sous mandat de la Place Mitterrand et de la rue Aristide Briand : 620 000 €,
- subvention de l'État (DSIL) pour le Château : 140 000 €,
- subvention de l'État (DSIL) pour la MMEL : 240 000 €,
- CAF pour la MMEL : 30 000 € dont 15 000 € de subvention et 15 000 € sous forme de prêt sans intérêt,

- subvention de la Région (FIP) pour les jeux du Parc : 15 000 €,
- subvention de la Région (Effilogis) pour le Château et la MMEL : 14 961 € ,
- part communale (emprunt et autofinancement) : 5 352 719,12 €.

Des subventions, en cours d'instruction auprès de différents partenaires, viendront en déduction de la part communale.

ENDETTEMENT

Début 2019, le niveau d'endettement de la Ville s'établit à environ 2,88 millions d'euros en diminution par rapport à 2018, traduction de la stratégie volontariste de désendettement de la municipalité engagée depuis de nombreuses années, et a évolué depuis 2010 comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette par habitant au 31/12/N	459	422	388	359	330	303	384	350
Moyenne de la strate	877	874	881	881	870	862	842	849

Le taux moyen de la dette, composée d'emprunts à taux fixe classés 1A selon la charte Gissler, s'élevait fin 2018 à 1,93 %.

TAUX D'IMPOSITION

En 2019, les taux de fiscalité directe locale pratiqués depuis 2016 ont été reconduits, à savoir et sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 10,08 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 14,98 %),
- TFPB : 20,57 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 21,07 %),
- TFNB : 80,99 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 56,13 %).

RATIOS

Les principaux *ratios* de la Commune (données prévisionnelles) en 2019 sont les suivants :

Désignation	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 269
Produit des impositions directes / population	558
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 322
Dépenses d'équipement brut / population	577
Encours de la dette / population	313
Dotations Globales de Fonctionnement / population	10
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	71,99 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,71 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	43,63 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	23,68 %

EFFECTIFS

Les charges prévisionnelles de personnel et frais assimilés s'élèvent à 8 421 869 € en 2019.

Au 01/01/2019, la Collectivité emploie 191 agents sur des emplois permanents dont 175 à temps complet et 16 à temps non complet représentant 179,12 « Équivalent temps pleins ».